



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

meurtre de Sarah Halimi

Question au Gouvernement n° 52

Texte de la question

MEURTRE DE SARAH HALIMI

M. le président. La parole est à M. Meyer Habib, pour le groupe Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants.

M. Meyer Habib. Monsieur le Premier ministre, le 4 avril, en plein Paris, à Belleville, une femme, réveillée à quatre heures du matin par un barbare, a été torturée, battue et mutilée pendant quarante-cinq minutes, puis défenestrée, parce qu'elle était juive.

Aux cris de « Allahou akbar ! », son assassin l'a massacrée à poings nus, récitant des sourates du Coran alors que, en bas de l'immeuble, vingt-six policiers – oui, vingt-six – attendaient sans intervenir. Elle s'appelait Sarah Halimi, elle avait soixante-cinq ans, était médecin, directrice de crèche et mère de trois enfants. Elle avait très peur de son assassin, qui était son voisin depuis vingt ans. Celui-ci était un délinquant de vingt-sept ans, musulman radicalisé, d'origine malienne.

Cette affaire aurait dû faire la une. Pourtant, pratiquement pas un mot n'en a été dit dans les médias, et pas un mot durant la campagne présidentielle. On est donc bien loin du tsunami médiatique de l'affaire Théo.

Deux jours après le drame, le frère de Sarah Halimi, M. Attal, m'a appelé avec émotion pour me demander de l'aide. Pendant deux mois, j'ai prêché dans le désert. Le nom « Halimi » résonne hélas dans la communauté juive comme une plaie douloureuse qui s'ouvre à nouveau : après Ilan Halimi, c'est au tour de Sarah, onze ans plus tard. C'est l'histoire d'un déni qui se répète : déni face à l'antisémitisme arabo-musulman qui sévit dans nos quartiers, sur fond d'islamisme, de préjugés anti-juifs, de haine de la France et de haine d'Israël.

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh !

M. Meyer Habib. Elie Wiesel disait : « Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté. » Quand un assassin tue une juive aux cris de « Allahou akbar ! », on devient sourd, aveugle, muet. Il aura fallu trois mois pour que l'assassin soit mis en examen, sans que le parquet ne retienne le caractère antisémite de l'acte : *exit, le fait que l'assassin la traitait de « sale juive » ; exit le fait que Sarah était une juive orthodoxe. La justice, je le sais, est indépendante, mais elle se trompe ; pire, elle s'autocensure. L'antisémitisme, comme l'antisionisme, son nouveau visage, sont les symptômes d'une société malade.*

Seule lueur d'espoir : le 16 juillet dernier, lors de la commémoration de la rafle du Vél d'Hiv, le Président de la République a enfin demandé que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Pourquoi la police est-elle restée spectatrice lors de ce drame ? Pourquoi le préfet de police de Paris refuse-t-il une enquête de l'IGPN, l'inspection générale de la police nationale ? Alors que nous commémorons ce jour l'assassinat du père Hamel,

pour qui j'ai à mon tour une pensée émue, pourquoi ce silence assourdissant ? (Applaudissements sur les bancs des groupes LC et LR ainsi que sur quelques bancs des groupes REM, MODEM et NG.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.

Mme Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur Habib, vous venez de rappeler l'odieux assassinat de Sarah Halimi, et je partage votre émotion. Permettez-moi, même si ce sera pénible, de rappeler les faits.

Le 4 avril dernier, à quatre heures vingt-deux, un appel reçu par la police faisait état d'une séquestration au domicile d'une famille demeurant au 26, rue Vaucouleurs, dans le 11^e arrondissement de Paris. Un premier équipage de la BAC, la brigade anti-criminalité, arrivait sur les lieux à quatre heures vingt-cinq, suivi d'un second. Trois effectifs restaient devant la porte d'entrée, pendant que deux autres se rendaient côté jardin, où ils entendaient des cris sans pouvoir les localiser. L'un d'eux repartait côté rue pour s'entretenir avec les témoins ; rappelé par son collègue, il découvrait, à son arrivée dans la cour intérieure, le corps d'une femme ensanglanté. À quatre heures quarante et une, un appel reçu par les sapeurs-pompiers signalait la chute d'une femme d'un balcon. D'autres secours arrivaient à cinq heures dix, et le décès de Sarah Halimi était constaté par les sapeurs-pompiers. À cinq heures trente-six, la BAC de Paris interpellait l'auteur, qui se trouvait alors au domicile d'une famille d'origine malienne, composée des parents et de trois enfants qu'il séquestrait et qui avaient appelé la police.

Ces éléments démontrent que l'intervention de la police a été rapide et qu'elle s'est déroulée dans un contexte compliqué, l'appel initial la conduisant dans un appartement distinct de celui où la victime a été agressée.

Il ne m'appartient pas de commenter les décisions de la justice, notamment celle ayant trait à la qualification juridique des faits.

M. Éric Woerth. Le Président de la République l'a fait, lui !

Mme Jacqueline Gourault, ministre . Enfin, il convient d'ajouter que le mis en cause est interné à l'hôpital psychiatrique depuis le 5 avril et que l'enquête se poursuit. Les faits que je viens d'évoquer ont été détaillés le 5 mai dans le bureau du ministre de l'intérieur, en présence des représentants de la communauté juive et du préfet de police.

Il faut laisser l'enquête se poursuivre. Je voulais terminer, monsieur Habib, en citant le Président de la République, que j'ai rencontré à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél d'Hiv' : « La justice doit faire toute la clarté sur la mort de Sarah Halimi. » (Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes LC et NG.)

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 52

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur (Mme la ministre auprès du ministre d'État)

Ministère attributaire : Intérieur (Mme la ministre auprès du ministre d'État)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 juillet 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 juillet 2017](#)